

Département d'Ille-et-Vilaine
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE PANCÉ

SÉANCE DU LUNDI 29 MARS 2010 A 20H45

L'an deux mil dix, le lundi 29 mars à 20h45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent KAZMIERCZAK, Maire.

Présents : M. Laurent KAZMIERCZAK, M. Jean TULANE, M. Jean-Paul CALVEZ, M. Loïc PIVANT, Mme Sandrine LEGRAIN, M. Guillaume ARNAULD DES LIONS, M. Philippe TERRIEN, M. Roland POTREL, M. Jean-Luc JOCHAULT, M. Michel GENDROT.

Absent : M. Michel GAIGEOT

Absents excusés : M. Christian CHATELIER, Mme Christine MASSICOT

Pouvoirs : de Mme Christine MASSICOT à M. Jean TULANE – de M. Christian CHATELIER à M. Laurent KAZMIERCZAK

Secrétaire de séance : M. Jean TULANE

Nombre de membres en exercice : 13 - présents : 10 - votants : 12

Date de la convocation : 23 mars 2010

ORDRE DU JOUR

1. Examen et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2009

Commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		47230.73		20619.61		67850.34
Opérations de l'exercice	486114.81	708682.35	367490.63	268624.22	853605.44	977306.57
TOTAUX	486114.81	755913.08	367490.63	289243.83	853605.44	1045156.91
Résultat de clôture	269798.27		-78246.80		191551.47	
Reste à réaliser			191847.00	120000.00	191847.00	120000.00
TOTAUX CUMULES		269798.27	270093.80	120000.00	270093.80	389798.27
RESULTATS DEFINITIFS	269798.27		-150093.80		119704.47	

Ateliers relais

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		27364.55	1137.54		1137.54	27364.55
Opérations de l'exercice	20000.00	7294.55	1664.00	2013.54	21664.00	9308.09
TOTAUX	20000.00	34659.10	2801.54	2013.54	22801.54	36672.64
Résultat de clôture	14659.10		-788		13871.10	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		14659.10	-788		14659.10	-788
RESULTATS DEFINITIFS	14659.10		-788		13871.10	

Service public d'assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		52429.51	8028.42		8028.42	52429.51
Opérations de l'exercice	25705.97	44805.70	22126.70	22877.68	47832.67	67683.38
TOTAUX	25705.97	97235.21	30155.12	22877.68	55861.09	120112.89
Résultat de clôture	71529.24		-7277.44		64251.80	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		71529.24	-7277.44			64251.80
RESULTATS DEFINITIFS	71529.24		-7277.44		64251.80	

ZAC CHAPELLE –PAPINAIS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté			87963.32		87963.32	
Opérations de l'exercice	3701.11	3701.11	30272.45	120000.00	33973.56	123701.11
TOTAUX	3701.11	3701.11	118235.77	120000.00	121936.88	123701.11
Résultat de clôture	000		1764.23		1764.23	
Reste à réaliser			55526.00	54000.00	55526.00	54000.00
TOTAUX CUMULES			55526.00	55764.23	55526.00	55764.23
RESULTATS DEFINITIFS	000		238.23		238.23	

Les comptes de gestion 2009 dressés par le comptable de la Trésorerie de Bain-de-Bretagne sont adoptés à l'unanimité du conseil.

Les comptes administratifs 2009 : de la commune, des ateliers relais, et de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité. Le compte administratif de la ZAC Chapelle-Papinais est adopté à la majorité des membres du conseil, 9 pour et 1 abstention.

2. Affectation des résultats 2009

Après constatation des résultats des comptes administratifs 2009, le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants :

Pour le budget de la commune

POUR MEMOIRE	EUROS
Excédent antérieur reporté	47230.73
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	222567.54
<u>Excédent au 31.12.09</u>	269798.27 €
Affectation obligatoire	
• a l'exécution du virement à la section d'investissement compte 1068	150093.80 €
Solde disponible : Affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves compte 1068	83793.13 €
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	35911.34 €

Pour le budget des Ateliers Relais

POUR MEMOIRE	EUROS
Excédent antérieur reporté	27364.55 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : déficit	-12705.45 €
<u>Excédent au 31.12.09</u>	14659.10 €
Affectation obligatoire	
• a l'exécution du virement à la section d'investissement	788.00 €
Solde disponible : Affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves compte 1068	788.00 €
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	13871.10 €

Pour le budget du service Assainissement

POUR MEMOIRE	EUROS
Excédent antérieur reporté	52429.51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	19099.73 €
<u>Excédent au 31.12.09</u>	71529.24 €
Affectation obligatoire	
• a l'exécution du virement à la section d'investissement	7277.44 €
Solde disponible : Affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves compte 1068	7277.44 €
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	64251.80 €

3. Examen et vote des budgets primitifs 2010

Budget de la commune

Section de fonctionnement	722 281 €
Section d'investissement	674 122 €

Les principaux projets

Effacement de réseaux rues du vieux bourg et lande jamin

Réseaux eaux pluviales entrée agglomération et hors agglomération

Achat d'un véhicule de service

Achat de Jeux d'extérieur

Eclairage théâtre de verdure

Modernisation de voirie

Budget ateliers relais

Section de fonctionnement	18 371 €
Section d'investissement	8 488 €

Budget assainissement

Section d'exploitation	109 118 €
Section d'investissement	54 959 €

Budget ZAC Chapelle-Papinais

Section de fonctionnement	7 865 €
Section d'investissement	127 526 €

Les budgets primitifs 2010 des ateliers relais et de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité.
Le budget primitif de la ZAC Chapelle-Papinais est adopté à la majorité des membres du conseil, 10 pour et 2 abstentions.
Le budget primitif de la commune est adopté à la majorité des membres du conseil, 11 pour et 1 abstention.

4. DIA propriété Barbotin – Rue du Vieux Pont

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette propriété

Le secrétaire de séance,
Jean TULANE

Le Maire,
Laurent KAZMIERCZAK